

Le premier comité Technique ministériel de la nouvelle mandature s'est déroulé le 17 mars 2015. Du fait d'une intervention à l'assemblée nationale, Le ministre de la Défense n'a présidé ce comité que pendant 40 petites minutes, limitant de facto les déclarations des syndicats à 4 minutes.

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL

RIEN D'EXTRAORDINAIRE POUR LES PERSONNELS CIVILS

Devant la quantité de sujets que nous souhaitions aborder avec le ministre et l'impossibilité de le faire dans le temps imparti, la **CFDT/CFTC** a préféré lister toutes les thématiques prévues et demandé que la déclaration liminaire complète soit transmise au ministre et annexée au PV du CTM.

Lors de ce bref passage, le Ministre est revenu sur l'électrochoc causé par les attentats atroces de janvier, et de l'impact sur le Ministère de la Défense des annonces présidentielles.

L'actualisation de la loi de programmation militaire (LPM), initialement prévue à fin 2015 a été avancée à fin avril. Les fondamentaux inscrits dans le livre blanc ne sont pas remis en cause. Cependant, cinq orientations sont à l'étude pour modifier certaines décisions :

1. Revoir la trajectoire des effectifs : l'annonce de réduction de la déflation d'effectifs de 7500 postes sur la durée de la LPM afin d'activer le « contrat protection » intérieur et de pousser le plan « Vigipirate » à son niveau maximal sans comprimer les forces engagées dans les opérations extérieures. Cette baisse sera certainement plus importante mais les chiffres ne sont pas connus à ce jour.
2. Accentuer les priorités concernant la cyberdéfense, les forces spéciales.
3. La levée des hypothèques sur les entrées d'argent avec la vente des Rafales et d'une frégate.
4. La crédibilisation de la sanctuarisation du budget de la défense par le biais de ressources exceptionnelles et la création de sociétés de projets à conforter.
5. Le renforcement de droit des militaires suite à l'arrêt de la cour Européenne des droits de l'Homme portant sur la liberté de réunion et d'association des militaires.

QUOI DE NEUF POUR LES CIVILS ?

Au-delà de nombreux textes d'organisation interne du Ministère, deux projets majeurs d'instructions ont été présentés : « **gestion et pilotage des parcours professionnalisants** » et « **emploi, mobilité et parcours professionnels** ».

En l'état actuel de leur rédaction, l'impact de ces textes sur la carrière des agents pourrait être très néfaste. Par ailleurs, cette tentative de passage en force en CTM a été dénoncé (voir DL) par la **CFDT - CFTC** (« **nous** » dans la suite du texte). En effet, ce chantier pourrait être concerné par les négociations en cours à la Fonction Publique sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR - fin des travaux début juin).

Nous ne sommes pas opposés à la mise en œuvre d'une véritable politique volontariste de parcours professionnels voire professionnalisants, dits « sécurisés », qui intègrent le volontariat, une mobilité choisie avec des mesures d'accompagnement dignes de ce nom. Mais cela implique une GPEC glissante sur trois ans, à minima, conjuguée à un Plan Stratégique de Ressources Humaines (PSRH) *toujours virtuel* dans le contexte actuel de modification de la LPM à l'été 2015.

Par ailleurs, les obstacles à la mobilité demeurent très nombreux : démographie (48 ans de moyenne d'âge), pérennité des emplois, attrait des postes, attractivité géographique, avancements, logement, situation du conjoint, conditions des femmes, etc.

Le choix du MINDEF de produire des instructions de tous ordres pour résorber les sureffectifs dits « qualitatifs » et les distorsions subies en les positionnant sur des postes vacants n'est pas et ne sera pas la solution pour pallier les besoins en emplois.

Le DRHMD a choisi de retirer ces projets de textes. Et comme nous l'avions déjà demandé, un groupe de travail sera mis en place avec comme objectif une présentation des instructions à un prochain CTM (avant fin 2015). Nous resterons fermes sur nos revendications.

Nous le répétons, l'ouverture de concours et l'embauche d'ouvriers de l'Etat sont les briques indispensables pour stopper la profonde dégradation des conditions de travail des agents et atteindre une qualité de service rendu à un niveau qui n'est plus acceptable pour le MCO et l'AGS (Administration Générale et Soutien Commun).

Deux communications intéressant directement les personnels civils étaient à l'ODJ de ce CTM.

1- Attachés du Ministère de la défense.

Du fait de l'abonnement tardif du corps des attachés du MINDEF dans le CIGEM, la date de l'élection professionnelle de la CAPC compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'Etat avait été reportée.

Le MINDEF a donc fixée la date de l'élection au 11 juin 2015.

2-RIFSEEP

La dernière communication était consacrée à un point de situation sur la montée en puissance du RIFSEEP.

Une instruction devrait paraître prochainement pour préciser les règles de gestion du RIFSEEP dans les situations de mobilité, après un avancement, en cas de maladie etc.

Corps interministériels : attachés, ASS et CTSS - l'application sera très certainement reportée (décret à la fonction publique) pour la fin de l'année voire sur une année glissante. En effet, tous les ministères (voire EPA ?) devront avoir achevé leurs travaux d'abonnement pour chaque corps considéré avant toute mise en œuvre ministérielle. Pour les SA, si les travaux de consolidation de l'indemnitaire dans l'IFSE ne pose pas de difficultés, la détermination des groupes ressemble à la quadrature du cercle. A suivre.

Corps ministériel : ATMD - l'objectif d'abonner les ATMD au 1^{er} décembre 2015 est confirmé. Les travaux de détermination des groupes 1 et 2 sont en cours sur des critères de technicités et de responsabilités. Nous avons fait remarquer que si ces critères avaient été retenus pour les adjoints administratifs (population très féminisée), le nombre de postes éligibles aurait été bien plus important.

Des questions restent sans réponses pour les ATMD sur la majoration d'IFSE pour le groupe 1 : Sera-t-elle fonction du nombre de postes arrêtés par la DRHMD ? Concernera-t-elle 20% du corps comme pour les AA avec majoration de 1 000 € ou 50% avec une majoration moins importante ? Un CIA d'un montant de 235€ brut sera versé sur le salaire de décembre 2015.

Nous avons demandé dans l'hypothèse d'une disponibilité de crédits, qu'un CIA soit versé aux ad-

jointés administratifs. Ce devrait être le cas à hauteur de 120€ sur la paie de décembre 2015 (montant non définitif).

Pour les travaux en cours et à venir sur RIFSEEP, nous avons demandé la mise en place d'un groupe de travail pour plus de concertation.

La **CFDT** et la **CFTC** restent prudentes sur ce dossier RIFSEEP et dénoncent un projet en décalage et sans ambition. Dans un contexte morose, les personnels n'avaient pas besoin de cette « usine à gaz ».

QUESTIONS DIVERSES

La **CFDT** et la **CFTC** ont évoqué la situation ubuesque des infirmières diplômées en juillet dernier et qui à ce jour ne peuvent toujours pas exercer dans leur nouvelle profession faute de concours organisé dans notre ministère. La DCSSA et la DRH-MD se rejetant mutuellement le dossier « c'est pas moi, c'est à eux de demander », à ce petit jeu, nous n'avancerons pas d'un iota. La DRH-MD s'est engagée à étudier le dossier. Pour information, le coût de cette formation qualifiante à BAC+3 s'élève à environ 72000€ par agent. Dans ces temps de disette budgétaire, les agents de notre ministère apprécieront.

Par ailleurs, à une demande d'explications du retard de publication de 3 textes dont celui des catégories actives des Aides-soignants et ASHQC de nos HIA et de l'INI (CTM du 19/03/14), la réponse suivante nous est faite : « le MINDEF et la fonction publique ont signé; le ministre des finances est saisi ainsi que le 1^{er} Ministre afin que l'administration du Budget cesse de bloquer ce texte ». Pour la **CFDT** et la **CFTC**, il est impératif que les agents soient réintégrés dans leur droit rapidement pour faire cesser cette injustice scandaleuse.

En conclusion, un premier comité technique assez décevant sans grandes avancées pour les personnels civils. Un prochain rendez-vous « extraordinaire » a été proposé par le ministre suite à l'actualisation avancée de la LPM, nous espérons qu'en cette occasion de véritables débats pourront s'engager sur des dossiers concernant les personnels civils.

Paris, le 17 mars 2015.